



# Schéma régional de cohérence écologique

## - Basse-Normandie -



# LA TRAME VERTE & BLEUE EN BASSE-NORMANDIE

## Comité Régional « Trame Verte et Bleue » n°5

18 mai 2015

### Compte-rendu

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Basse-Normandie a été adopté le 29 juillet 2014. Le Comité régional Trame Verte et Bleue (CRTVB) a suivi l'élaboration de ce schéma et accompagne maintenant sa mise en œuvre. Il a également vocation à être informé de l'ensemble des sujets régionaux ayant un lien avec les continuités écologiques.

Après quatre réunions préalables à l'approbation du SRCE, **la cinquième réunion du 18 mai 2015 a pour objectif de dresser le bilan de la mise en œuvre**, presque un an après son approbation, **et de présenter les projets de documents relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques (SDAGE, PLAGEPOMI)**, actuellement en consultation du public.

Si vous souhaitez consulter le contenu des présentations, vous pouvez accéder aux supports projetés lors de la réunion, à l'adresse : <http://www.trameverteetbleuebassenormandie.fr/le-comite-regional-trame-verte-et-bleue-s-est-a65.html>

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges qui sont intervenus tout au long de la réunion. Conçu pour être synthétique et agréable à lire, il s'organise de façon thématique sans prétendre à l'exhaustivité.

La réunion était présidée par Jean Charbonniaud, Préfet de Basse-Normandie, et par Jean-Karl Deschamps, Premier Vice-Président du Conseil régional de Basse-Normandie en charge de l'Aménagement du territoire et du Développement durable.

La présentation du bilan de la première année de mise en œuvre du SRCE a été réalisée par Sandrine Lecointe (Région Basse-Normandie) et par Sophie Lardilleux (DREAL Basse-Normandie). La présentation des projets de documents relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques a été réalisée par Sophie Lardilleux et par Annie Magnier (DREAL Basse-Normandie).

## Point d'avancement sur la mise en œuvre du SRCE

---

Sandrine Lecointe et Sophie Lardilleux présentent le bilan des actions réalisées depuis l'approbation du SRCE, en juillet 2014, en deux volets (accompagnement des collectivités ; mise en œuvre des actions prioritaires et suivi du schéma). Plusieurs représentants du collège des socio-professionnels et des usagers de la nature interviennent pour **souligner l'importance de cet accompagnement des collectivités** afin de renforcer **l'acceptabilité sociale** au thème des continuités écologiques. Sur le territoire bas-normand, un vrai besoin d'information au niveau local se fait sentir pour éviter la destruction de milieux naturels ou semi-naturels (notamment du bocage et des zones humides).

L'accompagnement des collectivités passe aussi par une **formation des bureaux d'études**, voire par une labellisation de ces derniers, comme cela se fait dans d'autres domaines. Les copilotes du schéma ont, dans un premier temps, choisi de fournir des éléments de cahier des charges pour les collectivités. La question de la labellisation des bureaux d'études pourra être examinée dans un second temps.

Des équipes pluridisciplinaires, alliant les compétences d'une structure spécialiste en environnement et un bureau d'études en urbanisme pourraient également appuyer les collectivités dans leurs démarches.

En ce qui concerne **l'avancement des actions prioritaires**, une remarque relative aux ouvrages sur cours d'eau qui ont été retenus dans le SRCE est formulée : certains ouvrages, dits « Grenelle », devaient être mis aux normes en 2012, ce qui n'a pas toujours été fait. Le suivi des actions prioritaires du SRCE devra intégrer le suivi de cette mise aux normes.

Plusieurs participants souhaitent ré-aborder des sujets qui ont été évoqués lors de l'élaboration du SRCE. D'une part, des précisions ont été demandées sur la notion juridique de **prise en compte** du SRCE qui est imposée par le Code de l'Environnement aux collectivités : il s'agit du premier niveau d'opposabilité (avant la compatibilité puis la conformité) visant à intégrer les dispositions du document de référence mais avec une possibilité de dérogation si l'intérêt général le justifie.

D'autre part, les **moyens attribués à la mise en œuvre du SRCE** restent limités par rapport aux enjeux, notamment au niveau des fonds européens qui valorisent parfois uniquement la Trame bleue au détriment de la Trame verte (cas évoqué d'Interreg France-Angleterre 2014-2020). À noter cependant que ce n'est pas le cas de l'ensemble des fonds européens puisque le FEADER 2014-2020 interviendra sur le sujet de la Trame verte et bleue.

## Présentation des plans et schémas en cours de consultation

---

Entre décembre 2014 et juin 2015, plusieurs plans ou programmes relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques, qui ont un lien direct avec les continuités écologiques, sont soumis à la consultation du public ; le comité régional « Trame verte et bleue » doit donc être informé de leur contenu.

Sophie Lardilleux apporte quelques éléments sur l'articulation entre les différents documents. Annie Magnier présente ensuite les projets de documents directement liés aux continuités écologiques (SDAGE Seine-Normandie, SDAGE Loire-Bretagne, PLAGEPOMI Seine-Normandie).

Des participants soulignent **la grande complexité des documents**, même pour des acteurs spécialisés, ce qui rend difficile l'analyse de leur articulation avec le SRCE. En outre, de nombreuses orientations sont en cours de réécriture suite aux premières remarques issues de la consultation et à l'analyse juridique des documents. Pour autant, ces orientations seront surtout précisées et amendées, ce qui ne remet pas en cause l'équilibre général des documents.

Des débats ont ensuite lieu sur **le niveau d'ambition des SDAGE** et leur **partialité** :

- trop ambitieux pour les uns, aussi bien en terme d'objectifs chiffrés qu'en terme de formulations trop prescriptives, notamment sur l'urbanisme et sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser (qui pénalise l'agriculture) ;
- pas assez pour les autres, notamment en matière de restauration, face aux constats de dégradation permanente du bocage et des milieux humides sur le terrain.

Un certain nombre de remarques portent sur **l'incohérence des moyens affichés dans les SDAGE avec les besoins**. La répartition de l'enveloppe globale entre les sujets défavoriserait le volet dédié aux continuités écologiques. Pour le SDAGE Seine-Normandie, il est indiqué que l'enveloppe globale est maintenue alors que de nouveaux sujets ambitieux émergent (défi spécifique pour la mer et le littoral). Il est répondu que l'ensemble des sujets traités, y compris « mer et littoral », étaient déjà abordés précédemment mais qu'ils sont présentés différemment dans la nouvelle version. Les programmes de mesures ont, par ailleurs, été élaborés afin qu'ils soient finançables par les acteurs du territoire.

Des remarques plus ponctuelles ont également été formulées :

- de manière générale, que ce soit dans le PLAGEPOMI Seine-Normandie ou dans le PAMM (Plan d'Actions pour le Milieu Marin), **l'articulation terre-mer** n'est pas bien traitée. Seul le PLAGEPOMI fait référence à ce sujet mais uniquement pour le saumon en Baie du Mont Saint-Michel ;
- en dehors des documents présentés, il faudrait aussi examiner l'articulation entre le SRCE et le SRCAE, notamment sur la question de la **petite hydroélectricité** ;
- un **bilan des consultations** en cours a été demandé.

**En conclusion**, Jean-Karl Deschamps a salué la richesse des débats et l'intérêt des participants. Il a rappelé l'attachement de la Région à concilier les différents enjeux de société (environnement, développement économique, social). Pour terminer, il a indiqué qu'un nouveau dispositif conjoint à la Région et au FEADER serait prochainement lancé, par le biais d'un appel à projets « Trame verte et bleue » pour des intercommunalités pilotes. Jean Charbonniaud remercie les participants.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

⇒ **Sandrine LECOINTE**, Région Basse-Normandie - Service Environnement : [s.lecointe@crbn.fr](mailto:s.lecointe@crbn.fr)

⇒ **Sophie LARDILLEUX**, DREAL Basse-Normandie – Service Ressources Environnementales : [sophie.lardilleux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sophie.lardilleux@developpement-durable.gouv.fr)